



Acte n° 2023B12

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 30/11/2023

Le 7 décembre 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Mickaël BOUCHARD, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subventions pour le plan de communication 2024

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, rappelle que la CCDSV a approuvé le contrat triennal 2022-2024 par délibération n°2022C147 du 15 septembre 2022. Ce contrat signé le 14 décembre 2022 vise à améliorer l'état physique et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques des cours d'eau des bassins du Formans et du Grand Rieu. Il arrivera à son terme au 31 décembre 2024 et un nouveau contrat triennal permettra de poursuivre les actions en faveur des cours d'eau de notre territoire en compétence GEMAPI de la CCDSV.

La fiche action C1-1 concerne la réalisation d'animations scolaires auprès des élèves de nos établissements scolaires. Elle peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain. La présente délibération a pour objet la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers pour la mise en œuvre de cette action.

Il est proposé de développer 11 animations scolaires sur les thématiques de l'eau, des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité, qui concerneraient 11 classes pour un potentiel d'environ 300 élèves sensibilisés annuellement.

Ces animations sont proposées pour l'année scolaire 2024-2025. Chacune comprend 1 journée sur le terrain et 2 demi-journées en classe. Il sera proposé aux classes de réaliser la journée sur le terrain à proximité des établissements scolaires dans le but de valoriser le patrimoine local de la CCDSV. Les déplacements de l'établissement scolaire jusqu'au site d'animation se feront à pied ou à vélo.

Le budget total de ce projet d'animations scolaires est de 10 500 € HT pour une année. Ce montant comprend également une réunion de lancement entre le prestataire et la CCDSV, une réunion de préparation entre le prestataire et les enseignants de chaque classe retenue et un rapport bilan en fin d'animation scolaire.

La fiche action C1-2 du contrat de territoire vise à la réalisation de deux panneaux d'information et de valorisation des travaux GEMAPI réalisés dans le cadre du contrat triennal pour le petit et le grand cycle de l'eau 2019-2021. En 2024, il est proposé de travailler sur la mise en lumière des travaux de restauration de la continuité écologique entrepris au Saut-du-Bois à Sainte-Euphémie et à la Torine à Misérieux.

Pour ce faire, il est proposé d'envisager :

- L'installation d'un panneau pédagogique sur la parcelle ZB 86 situé à Sainte-Euphémie, propriété de la commune de Sainte-Euphémie ;
- L'installation d'un panneau pédagogique sur le domaine public en rive droite du Morbier dont le gestionnaire est la commune de Misérieux.

Le budget total de ce projet est de 9600 € HT.

Le plan de financement du plan de communication 2024 est le suivant :

Intitulés opérations	Montants HT (€)
Réalisation d'animations scolaires	10 500 €
Conception graphique de 2 panneaux	3 000 €
Construction et pose de 2 panneaux	6 600 €
TOTAL HT	20 100 €

Financeurs	Montants participations financières	En %
Agence de l'eau RMC	10 050 €	50
Département de l'Ain	6 030 €	30
CCDSV	4 020 €	20
Total	20 100 €	100

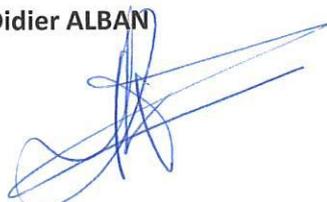
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation du plan de communication GEMAPI 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées aux animations scolaires seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Trévoux, le 07/12/2023

Le Secrétaire de Séance,

Didier ALBAN



Affichage sous format électronique : 12/12/2023

Le Président,

Marc PECHOUX

